



Réseau  
transatlantique  
sur l'Europe politique



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union

# Le contrôle parlementaire des affaires européennes : quelle influence sur les attitudes ?

**Antoine Mounier** est un étudiant à la maîtrise en science politique de l'Université de Montréal. Ses travaux portent sur la place des parlements nationaux dans le système décisionnel de l'Union européenne et leur rôle potentiel dans la résolution du déficit démocratique.

[antoine.mounier@umontreal.ca](mailto:antoine.mounier@umontreal.ca)

## RÉSUMÉ

*Le contrôle des parlements nationaux sur les affaires européennes a récemment reçu beaucoup d'attention autant des institutions de l'Union européenne (UE) que des auteurs participant au débat sur le déficit démocratique. Pour autant, si plusieurs travaux ont démontré comment ce contrôle pouvait contribuer à améliorer la médiatisation des enjeux européens ou encore la transposition des directives, son rôle sur les attitudes des citoyens tient souvent du postulat et n'a jusqu'à présent fait l'objet d'aucune recherche approfondie. En mobilisant les données issues du projet Observatory of National Parliaments after Lisbon (OPAL) récoltées entre 2010 et 2012, cette recherche adopte une méthodologie quantitative avec pour ambition de mesurer l'influence que le contrôle parlementaire des affaires européennes pourrait avoir dans la formation des attitudes envers l'UE. Étant donné que les attitudes envers le niveau national et européen sont étroitement reliées, nous avons en premier lieu démontré que le contrôle parlementaire participait à renforcer la confiance envers le parlement national. En ce qui concerne le niveau européen, nos résultats indiquent que le contrôle parlementaire semble avoir un effet antagoniste sur la confiance envers l'UE, avec d'une part la capacité institutionnelle des parlements ayant un effet positif, et d'autre part l'activité parlementaire ayant un effet négatif. Cette recherche, bien qu'exploratoire et donc perfectible, pose les bases d'une meilleure compréhension du rôle que pourraient jouer les parlements nationaux dans la formation des attitudes envers l'UE.*

*Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs, et la Commission ne peut pas être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient*

## INTRODUCTION

Depuis plusieurs décennies, les parlements nationaux connaissent un intérêt croissant dans la littérature sur le déficit démocratique européen. Si l'intégration européenne a contribué à réduire les compétences parlementaires d'une part avec le transfert de souveraineté législative dans certains domaines, mais surtout en raison de la difficulté à déterminer la responsabilité du gouvernement dans les affaires européennes, on remarque que les parlements ont su adapter leurs pratiques et fonctionnements en conséquence. Certains auteurs ont ainsi expliqué comment les parlements pouvaient contribuer à améliorer la démocratisation de la gouvernance européenne (Auel 2007 ; Neuhold et Smith 2015), tandis que d'autres se sont montrés plus dubitatifs (Bellamy et Kröger 2014) en raison du fonctionnement même des institutions européennes. Il n'empêche que depuis les premiers traités, les parlements ont considérablement adapté leurs organisations et pratiques. L'accès à l'information, le degré de coercition des comités, le niveau de coopération avec le gouvernement et l'implication des parlementaires sont autant de moyens qui leur ont permis de conserver un rôle dans une architecture institutionnelle européenne qui tendait à les exclure. Plusieurs études ont ainsi souhaité mesurer le contrôle parlementaire envers les affaires européennes, notamment afin d'expliquer la variation entre pays (e.g Auel et al 2015b). Néanmoins, il persiste toujours beaucoup d'interrogations sur l'influence des parlements nationaux dans la gouvernance européenne. Cet article tente d'apporter de nouveaux éclairages sur ce rôle en visant à mesurer si/comment le contrôle parlementaire des affaires européennes peut influencer les attitudes des citoyens envers l'UE.

Nous adopterons une méthodologie quantitative mobilisant des données agrégées afin de mesurer le contrôle parlementaire des pays membres avec d'une part les procédures légales institutionnelles, et d'autre part le niveau d'implication des députés. Pour l'opérationnalisation de nos variables, on se servira des données issues de l'Eurobaromètre en effectuant une série de régressions multiniveaux. Au-delà d'une étude sur les attitudes, la trame de fond de cette recherche porte sur les formes d'agencements institutionnels permettant de renforcer la légitimité démocratique d'une gouvernance à plusieurs niveaux.

### I. LES ATTITUDES ENVERS L'UE : GENÈSE ET ENJEUX

Parmi les différents champs de recherches sur l'intégration européenne, l'intérêt envers les attitudes n'est que très récent. Pendant plusieurs décennies, la théorie du consensus permissif (Lindberg et Scheingold, 1970) avait conduit à minimiser l'importance de l'opinion des citoyens envers l'UE considérant que la construction européenne demeurait pilotée par les États membres envers lesquels les Européens avaient majoritairement accordé leurs consentements

par manque de connaissances et d'engagement (Hooghe et Marks 2009, p6-7). Ce paradigme, qui reposait sur le postulat d'un consensus favorable à l'intégration européenne convenu durant les années 50 à 80, céda progressivement le pas au constat d'une polarisation croissante des attitudes envers l'UE à la suite du renforcement de ses pouvoirs. La légitimité des institutions et de la gouvernance européenne s'invita particulièrement à l'agenda politique et aux débats publics à la suite des résultats du référendum sur le traité de Maastricht en 1992, où pour la première fois un pays membre, le Danemark, avait voté contre et où celui-ci fut remporté de justesse dans d'autres pays fondateurs, comme la France. Tant que la structure de l'intégration européenne se rapprochait d'une organisation internationale classique, sa légitimité était dérivée de celle des États membres. Avec l'Acte unique de 1986 et le Traité de Maastricht qui allaient considérablement renforcer les pouvoirs de l'UE et en modifier le processus décisionnel, notamment avec l'introduction du vote à majorité qualifiée, le projet européen changea de nature et justifia dès lors l'intérêt envers les attitudes (Belot 2005, p150). Plus proche de nous, le rejet par la France et les Pays-Bas de la ratification du Traité constitutionnel européen exprimé lors du référendum de 2005 ou encore du traité de Lisbonne par l'Irlande en 2008 confirma la nécessité de tenir compte de l'avis des citoyens et même des catégories eurosceptiques. L'opinion publique aurait alors basculé dans un « constraining dissensus » (Hooghe et Marks 2005) se caractérisant à la fois par la politisation du projet européen et à l'institutionnalisation de son soutien, mais également de son rejet (Flood 2002 ; Startin 2005 ; Usherwood et Startin 2013). On assista alors à une reconsidération de la place du citoyen dans un processus d'intégration qui, jusque-là, des néofonctionnalistes aux intergouvernementalistes n'y accordaient que peu d'attention.

Les études portant sur les attitudes envers l'UE se sont ainsi révélées être utiles dans l'identification de thématiques saillantes lors de référendums européens (De Vreese et Boomgaarden 2005 ; Hobolt 2009 ; Svensson 2002), mais également pour la politique nationale de certains pays (De Vries 2007 ; Evans 2007). De plus, on peut considérer que les attitudes façonnent la politique européenne de façon plus directe par des pratiques de lobbying, des revendications organisées de la société civile comme lors de manifestations — on pense à celle des agriculteurs de 1971 par exemple — ou encore de façon plus visible avec les élections au PE. Par ailleurs, puisque la législation européenne repose essentiellement sur la transposition de son droit dérivé par les pays membres, l'avis des citoyens constitue un facteur important à tenir en compte afin de limiter la prolifération de partis opposés aux politiques européennes, pouvant éventuellement mener à une confrontation entre les niveaux de gouvernance.

En conséquence, l'épistémologie sur les attitudes a beaucoup évolué. Tandis que les premières recherches s'intéressaient aux facteurs permettant le soutien envers l'UE (Easton 1975), le champ d'études s'est considérablement élargi avec la mise en lumière des nombreuses dimensions des attitudes (Boomgarden et al 2011), incluant celles de rejet (Evans 2000 ; Lubbers

et Scheepers 2010). Ainsi, afin de mesurer comment le déficit démocratique s'exprime dans les attitudes, de plus en plus de recherches ont souhaité étudier le niveau de confiance envers les institutions européennes. La confiance est cependant une dimension des attitudes qu'il est difficile de classer. Pour reprendre Coleman (1990; p99) « The elements confronting the potential trustor is nothing more or less than the considerations a rational actor applies in deciding whether to place a bet ». Par conséquent, lorsqu'une personne fait confiance à une institution ou un acteur public, cela suppose qu'elle considère que ses actions passées et présentes correspondent suffisamment à ses attentes et qu'ainsi elle ne se sentira pas obligée de constamment vérifier son action.

L'importance de la confiance sur la qualité démocratique de la gouvernance a depuis longtemps suscité l'intérêt des recherches en science politique. Certains travaux ont, par exemple, mis de l'avant que le manque de confiance envers les institutions conduisait à une fragilisation du sens civique, pouvant avoir des conséquences sur l'évasion fiscale (Orviska et Hudson 2003) ou encore la participation électorale (Jones et Hudson 2000). De plus, comme l'explique Marozzi (2015, p893), la gouvernance démocratique est une sorte de cercle vertueux puisque si les institutions n'ont pas la confiance des citoyens, ces derniers sont moins aptes à coopérer, ce qui entrave l'efficacité de politiques publiques déjà déconsidérées. En somme, pour Putnam (1993), la confiance envers les institutions est l'élément principal qui assure qu'une démocratie fonctionne correctement. Dans le cas de l'UE, la situation est plus complexe puisque les compétences des institutions européennes sont dans certains domaines partagées, voire dans d'autres, relativement limitées. Il n'empêche que la faible confiance envers les institutions européennes pourrait avoir comme conséquence de favoriser une défiance envers la gouvernance de l'UE et donc renforcer l'influence de partis eurosceptiques, pouvant mener à terme au scénario du Royaume-Uni. Ainsi, pour Rohrschneider (2002), la performance démocratique doit devenir centrale dans la recherche sur les attitudes de l'UE puisque les problèmes associés au déficit démocratique ont une influence sur le soutien et donc sur la poursuite de l'intégration européenne.

Dans les recherches portant sur les attitudes envers l'UE, l'intérêt pour la confiance envers les institutions n'est pas nouveau puisque Easton (1975) en parlait déjà pour expliquer le rôle qu'elle pourrait avoir sur le soutien diffus. Depuis plusieurs années et particulièrement suite à la crise de la zone euro en 2010, la confiance envers les institutions européennes est en effet scrutée avec une attention particulière. Plusieurs travaux sur l'UE se sont ainsi intéressés à la confiance envers le PE (Torcal et al 2012 ; Sani et Magistro 2016), la BCE (Hayo 2014 ; Wälti 2012) ou encore la Commission européenne (Arnold et al 2012). Par ailleurs, la confiance est une mesure de plus en plus utilisée, car elle est généralement fortement corrélée avec le niveau de soutien envers l'UE. En effet, s'il est toujours peu fréquent d'observer un rejet institutionnel catégorique, le degré de confiance des citoyens laisse beaucoup plus de place à l'interprétation

concernant les critiques portant sur l'UE et sa gouvernance. Ainsi, comme le rappellent Arnold et al (2012, p3) « *the level of trust citizens have in their political institutions is an intuitive measure of the congruence between their political preferences and the outputs of the representative political institutions* ». C'est également sur la compréhension des différents déterminants influençant la formation de ces attitudes que la littérature a beaucoup apportée ces dernières décennies. Sans pour autant considérer que ces dimensions sont isolées les unes des autres, on peut considérer d'une part les facteurs individuels, constitués de certaines caractéristiques comme les conditions socio-économiques ou l'idéologie des individus ; et d'autre part les facteurs contextuels déterminés par les spécificités de chaque pays membre.

Si l'UE a pour ambition de favoriser une gouvernance plus démocratique, comme elle l'a souvent mentionné depuis les premiers résultats négatifs aux référendums sur les traités européens, elle doit désormais considérer d'autres types d'attitudes que le rejet ou soutien comme l'évaluation de la qualité de sa gouvernance ou la confiance qu'elle suscite envers les citoyens.

Dans cette recherche, puisque nous supposons que le contrôle parlementaire envers les affaires européennes favorise la représentation des intérêts des citoyens au niveau européen, on contribuera à la littérature sur les facteurs contextuels en mesurant la confiance que suscitent le parlement national et l'UE.

## II. LE CONTRÔLE PARLEMENTAIRE : ENTRE CAPACITÉ ET ACTIVITÉ

Tandis que l'évolution progressive de l'intégration européenne renforça les pouvoirs de nouvelles institutions comme la Commission, le Conseil des ministres ou encore le Parlement européen (PE), le rôle des parlements nationaux a longtemps été relayé au second plan. D'une part, l'UE allait s'approprier plusieurs compétences en excluant de facto la participation des parlements nationaux et d'autre part, son fonctionnement contribuerait à renforcer les exécutifs nationaux dans les processus décisionnels européens (Rozenberg et Surel 2003 ; Raunio et Hix 2000 ; Follesdal et Hix 2006). De plus, la légitimité démocratique des parlements nationaux fut progressivement concurrencée par d'autres institutions représentatives — essentiellement le PE — particulièrement à la suite de l'instauration de la procédure de codécision.

Le pouvoir de contrôle des parlements fut alors confronté à plusieurs difficultés. La première est qu'il n'y a pas réellement de gouvernement européen, ce qui rend le locus décisionnel diffus (Crum et Curtin 2015). Ensuite, l'introduction de la majorité qualifiée au Conseil, et son fonctionnement qui se caractérise par des négociations à huis clos, a lourdement contraint la visibilité de l'action des gouvernements nationaux au niveau européen. Ceci est d'autant plus problématique que ce manque de visibilité décisionnel empêche également les

citoyens d'être informés sur le positionnement du gouvernement, et donc limite l'opportunité des députés à se saisir d'un enjeu politique potentiellement saillant. Ainsi, l'élaboration législative européenne produit une asymétrie d'information entre le législatif et l'exécutif, mettant ce dernier dans une position privilégiée (Raunio 2009). Bien souvent les gouvernements présentent les accords obtenus auprès des institutions européennes comme étant un fait accompli. Il faut également ajouter que la production législative européenne se distingue également par son aspect technocratique, souvent désigné par la « comitologie », et qui donne une relative indépendance à une myriade de différents comités d'expertises ne rendant des comptes qu'aux exécutifs nationaux ou aux institutions européennes.

Étant donné le rôle symbolique de contrepouvoir démocratique qu'ils exercent envers l'exécutif, ainsi que leurs capacités à s'adapter à l'intégration européenne, les parlements furent alors progressivement considérés comme étant les plus à même d'améliorer la légitimité *input* de la gouvernance européenne (Follesdal et Hix 2006). Ce basculement de paradigme faisait écho à des fragilités démocratiques déjà soulevées par le Comité constitutionnel de l'UE en 2003 qui considérait que la baisse du soutien envers l'UE s'expliquait en raison de « *serious difficulties encountered in understanding and participating, and a fear of helplessness in the face of imposed decisions which cannot be influenced or controlled* »<sup>1</sup>. Initié avec le Traité d'Amsterdam, qui améliore le droit à l'information des parlements par le « Protocole sur le rôle des parlements nationaux dans l'UE », c'est le traité de Lisbonne qui ira sans doute le plus loin en stipulant que les parlements nationaux contribuent « au bon fonctionnement de l'UE »<sup>2</sup> et en renforçant leur participation avec les institutions européennes par exemple sur l'évaluation des politiques de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. Bien que symboliquement significatif, il serait faux de penser que les parlements ont patiemment attendu l'octroi de compétences des traités pour contrebalancer la perte de leurs pouvoirs sur les affaires européennes.

S'il fallut du temps aux parlements pour s'adapter, on remarque qu'ils exercent désormais un contrôle beaucoup plus important envers leurs gouvernements sur les affaires européennes qu'auparavant. De nos jours, tous les parlements des pays européens disposent d'un comité des affaires européennes (CAE) et les comités parlementaires sont, à des degrés divers, plus ou moins mobilisés (Auel et al 2015a).

Quels sont ces pouvoirs en pratique ? On distingue généralement les procédures *ex-ante*, qui constituent l'ensemble des règles formelles exerçant une contrainte sur les gouvernements

---

<sup>1</sup> Citation issue de Cygan, (2003). "Democracy and Accountability in the European Union—The View from the House of Commons", 66 *Modern Law Review* 384, p 385.

<sup>2</sup> Article 12 : disponible sur. <https://eur-lex.europa.eu/>. Consulté le 14 février 2021.

à coopérer avec les parlements en amont des négociations européennes et qui assurent donc une visibilité sur les positions défendues auprès des organes décisionnels. D'autre part, on trouve les procédures *ex-post* qui forment l'ensemble des vérifications succédant aux négociations ou à l'application de la législation européenne une fois que celle-ci est transposée. Pour le contrôle *ex-ante*, généralement le CAE reçoit avant la réunion au Conseil des ministres un mémorandum sur la position défendue par le gouvernement ainsi que les conséquences légales et économiques attendues par la nouvelle législation. Dépendamment du niveau de contrainte qu'il exerce, le CAE peut alors tenter d'influencer, voire de mandater la position du ministre (Raunio et Hix 2000). Par ailleurs, en fonction des pays, les comités spécialisés (affaires économiques et sociales, environnementales, etc.) peuvent également avoir un rôle plus ou moins important. À de nombreux égards, le Folketing Danois est considéré dans la littérature comme ayant le contrôle parlementaire le plus aboutit (Laursen 2001). En amont des négociations européennes, le ministre responsable doit présenter au CAE la position défendue par le gouvernement et obtenir la majorité. Non seulement les membres du CAE accordent le mandat de négociation au gouvernement, mais peuvent proposer certains amendements.

En ce qui concerne les procédures *ex-post*, celles-ci constituent les demandes d'informations sur la responsabilité des acteurs politiques et la possibilité d'imposer des sanctions après qu'une décision ait été obtenue (Auel 2007). Cependant, pour la politique européenne, la sanction des acteurs politiques demeure rare, car le coût politique est trop important. En revanche, comme le résume Papadopoulos (2007, p472) « *the more decision makers feel that they act in the shadow of possible sanctions, the more it will be rational for them to endogenise the preferences of their 'principal'* ». Ce n'est donc pas au travers des sanctions que le contrôle parlementaire se concrétise, mais par l'internalisation de la volonté parlementaire, qui au cas où elle ne serait pas respectée, pourrait mener à une confrontation, voire au blocage du parlement. Pour reprendre la méthodologie d'Auel (2007) on peut considérer que la performance du contrôle parlementaire dépend essentiellement de trois éléments : a) sa portée, b) son « *timing* » et de c) l'influence exercée sur le gouvernement. La portée du contrôle doit se comprendre comme la quantité et la qualité des documents disponibles. On comprend, en effet, que le prérequis de toute forme de contrôle est d'avoir à disposition l'information nécessaire sur ce qui se passe au niveau européen. Le « *timing* » fait référence à la durée nécessaire pour permettre au parlement d'exercer son pouvoir de contrôle. Si, par exemple, les documents relatifs aux négociations du Conseil sont rendus la veille du vote, le parlement ne dispose pas de suffisamment de temps pour étudier le texte et adopter une position commune potentiellement contraignante. Enfin, le niveau d'influence fait référence au degré de coercition exercé par le parlement envers l'exécutif. Celui-ci se situe entre le simple accès à l'information comme en Belgique au pouvoir de mandater le gouvernement dans les négociations comme au Danemark.

Si le contrôle parlementaire participe à la résolution du déficit démocratique européen en favorisant une transparence décisionnelle, ainsi qu'une revalorisation des pouvoirs du parlement, on peut dès lors estimer que les attitudes des citoyens en seront également impactées. Dans leur étude qualitative, Hurrelmann et al (2015) expliquent par exemple que le manque de connaissance sur l'UE conduit à une attitude critique diffuse sur la qualité démocratique de la représentation européenne. Ainsi, en exigeant que le gouvernement révèle ses positions lors des négociations européennes et en permettant d'en débattre au sein des hémicycles, le parlement contribue à les rendre plus transparents et accessibles pour le public (Auel 2007). Par ailleurs, comme l'ont démontré Hagemann et al (2014), plus le contrôle parlementaire des affaires européennes est élevé, plus le gouvernement aura des chances de s'opposer à des propositions du Conseil et de le faire savoir publiquement. La complexité dans la chaîne de responsabilité qui résulte du processus décisionnel européen se voit alors contrebalancée par des procédures permettant au parlement de conserver pleinement son rôle de contrôle sur l'exécutif qu'il avait en partie perdu suite à l'intégration européenne. En somme, cela permettrait de normaliser la politique européenne au sein du forum national. Bien que le PE ait également son importance, certains auteurs (Anderson et Mcleod 2004) suggèrent que ses activités ne suscitent pas autant d'intérêts médiatiques que les parlements nationaux. Étant investi de la représentation directe des voix citoyennes, le parlement est l'institution qui est symboliquement la plus associée à la démocratie et se trouve donc dans une position privilégiée pour remédier au déficit démocratique.

Cependant, autant on peut aisément supposer que les attitudes envers le parlement seront plus positives dans les pays où le contrôle parlementaire est élevé, puisque celui-ci remplira sa vocation à contrôler le gouvernement, autant l'effet sur le niveau européen est moins évident.

Dans un régime démocratique, le rôle du parlement est d'assurer la juste représentation des intérêts de l'électorat et de garantir la visibilité de l'action gouvernementale par son contrôle (Norton 2010). En tant que forum public, le parlement assure ainsi que les partis puissent constituer une opposition à l'action gouvernementale au travers des plénières et des comités, ou du moins donner leurs accords et potentiellement offrir une alternative. En résumé, le contrôle parlementaire permettrait d'atténuer les vulnérabilités inhérentes au système de représentativité, à savoir lorsque le représenté perd confiance envers son représentant. On suppose donc que plus les parlements disposent de compétences et d'une activité intensive sur les affaires européennes, plus les citoyens auront confiance envers le parlement. Notre première hypothèse est donc la suivante :

***H1 : Plus un parlement détient un contrôle parlementaire élevé sur les affaires européennes, plus les citoyens auront tendance à lui faire confiance.***



En ce qui concerne le niveau européen, le sens de cette relation est moins évident. En effet, étant donné qu'une partie de la littérature sur le déficit démocratique suggère que la politique européenne est peu saillante pour le public (Moravcsik 2002 ; Magnette 2001), pourquoi peut-on considérer que le contrôle parlementaire envers l'UE pourrait avoir une influence quelconque sur les attitudes envers l'UE ? Il faut déjà rappeler que les parlements ont une communication active à destination de leurs électeurs dont l'objectif est, entre autres, de faire savoir que leurs intérêts sont correctement représentés. Cette communication participe à entretenir le lien d'imputabilité entre représentant et représenté. Auel et Raunio (2014) retiennent essentiellement quatre médiums afin de communiquer leurs activités : les débats parlementaires, le travail des comités lorsqu'il est public, les questions au parlement et enfin la transmission d'informations directe par les plateformes ou réseaux sociaux.

En revanche, pour la plupart des citoyens la première source d'information sur la politique européenne sont les médias de masse (Koopmans et Statham 2010) ce qui les rend également acteurs dans la construction de la représentation politique de l'UE. De plus, cela signifie que les efforts de communication des parlementaires n'auront que peu d'effet sur l'opinion publique sans relais médiatique. Cependant, dans les faits les parlements sont souvent dans une position privilégiée en ce qui concerne le traitement médiatique de politiques publiques. Comme le suggère Eisele (2017), en dehors des élections européennes, les parlements nationaux reçoivent même plus d'attention médiatique sur les affaires européennes que le PE lui-même, particulièrement en période de crise. Ainsi, comme le démontrent Auel et al (2018), plus les parlements ont des capacités de contrôle important sur les affaires européennes, plus ils auront une activité qui sera susceptible d'être reprise par les médias. Les parlements ont donc le potentiel de rendre visibles les politiques européennes et d'informer suffisamment les citoyens pour qu'ils exercent leur contrôle démocratique et redonner un « *sense of ownership of EU politics* » (ibid, p630).

Néanmoins, si le contrôle parlementaire est peu susceptible d'augmenter l'intérêt envers la politique européenne, nous avons plusieurs raisons de penser qu'il pourrait influencer la confiance envers l'UE. La capacité institutionnelle du parlement relative aux négociations européennes, particulièrement les chambres ayant le pouvoir de mandater la position des ministres au niveau européen, par exemple comme le Danemark, pourrait favoriser la perception que les intérêts des citoyens sont correctement représentés au niveau européen renforçant ainsi la confiance envers l'UE. Ici, cela suppose que dans les pays où le parlement dispose de capacités contraignant le gouvernement à divulguer sa position au Conseil de l'UE et éventuellement à l'infléchir, la responsabilité décisionnelle est plus claire pour le public, ce qui devrait rassurer les citoyens sur la délégation de compétence au niveau européen. Notre seconde hypothèse est donc la suivante :

***H2 : Il y a une relation positive entre la capacité institutionnelle des parlements et les attitudes positives envers l'UE. Plus la capacité institutionnelle augmente, plus les individus auront des attitudes positives envers l'UE.***

Cependant, si les procédures et réglementations concernant le contrôle des affaires européennes jouent indéniablement un rôle majeur, il ne faut pas considérer que l'on peut s'en contenter pour déterminer le niveau de contrôle d'un parlement, car ce n'est pas par ce que certains mécanismes existent que les députés s'en saisissent pour autant. Wessels (2005) a par exemple parfaitement démontré comment les attitudes des députés envers l'UE variaient considérablement d'un pays à l'autre et expliquerait pourquoi dans certains pays les outils de contrôle envers les affaires européennes sont peu ou fortement utilisés. On peut ainsi supposer que l'activité parlementaire peut façonner les attitudes de deux façons. La première, de façon négative envers l'UE puisque les députés peuvent permettre la visibilité d'une confrontation entre les niveaux de gouvernances comme cela s'est particulièrement vu durant les diverses crises que l'UE a connues (crise de la zone euro, crise des réfugiées, etc.). Ici le risque est que les députés se servent des outils de contrôle à leurs dispositions afin de critiquer la gouvernance européenne, renforçant ainsi la défiance des citoyens envers l'UE. Comme on le verra plus loin, puisque l'eurobaromètre que nous utilisons date de 2013, on peut supposer que la crise de la zone euro a favorisé une activité parlementaire critique envers la gestion européenne.

***H3a : Il y a une relation négative entre l'activité parlementaire et les attitudes positives envers l'UE. Lorsque l'activité parlementaire augmente, les attitudes envers l'UE seront plus négatives.***

La seconde, de façon positive envers l'UE puisque l'activité parlementaire permet de normaliser les enjeux européens au niveau national, réduisant ainsi le sentiment de dépossession démocratique des affaires européennes. En effet, dans un système parlementaire, l'opposition joue en quelque sorte le rôle de « *police patrol* » (McCubbins et Schwartz 1984) afin de contraindre le gouvernement à défendre publiquement son action politique. Par les débats suscités et leur éventuelle médiatisation, les partis politiques peuvent se positionner en créant des opportunités politiques lors d'élections à venir et donc donner l'impression que le parlement détient un rôle important dans l'élaboration législative européenne.

***H3b : Il y a une relation positive entre l'activité parlementaire et les attitudes positives envers l'UE. Lorsque l'activité parlementaire augmente, les attitudes envers l'UE seront plus positives.***

### III. MÉTHODOLOGIE, HYPOTHÈSES ET DONNÉES UTILISÉES

#### *Sélection des données*

Nombreux sont les travaux qui se sont intéressés au contrôle parlementaire des affaires européennes (Bergman 1997 ; 2000 ; Maurer et Wessels 2001 ; Raunio 2005 ; Karlas 2012 ; Heffler et al 2015 ; Winzen 2012 ; Auel et al 2015a ; 2015b ; Buzogány 2010). Si la méthodologie retenue afin d'en agréger les données a cependant beaucoup évolué, le tableau d'Horner (2015) en Annexe 1 nous montre que parmi ces études, la classification des pays demeure relativement similaire. Plus récemment, de nombreux chercheurs contribuant au projet OPAL ont effectué la collecte de données la plus exhaustive entre 2010 et 2012 sur le contrôle parlementaire des chambres législatives de chaque pays membre, mais également sur l'activité parlementaire (Auel et al 2015a). Ce sont ces données que nous utiliserons dans cette recherche, en prenant uniquement la mesure des chambres basses puisque nous supposons qu'elles ont une plus grande visibilité sur la scène publique. Rappelons que ces données sont concordantes avec la crise de la zone euro ce qui pour notre étude est à la fois positif, car a pu favoriser la politisation d'enjeux européens et négatifs d'un autre côté, car peut être non représentatif de l'activité parlementaire habituelle.

En ce qui concerne les données relatives aux attitudes des citoyens envers le niveau national et européen, nous nous sommes servis de l'eurobaromètre 79.3 de mai 2013<sup>3</sup> en raison de la proximité temporelle avec l'agrégation de données de la variable sur le contrôle parlementaire. D'autres mesures sur les caractéristiques individuelles sont également issues de l'eurobaromètre dont on fournira le détail dans la partie sur l'opérationnalisation des variables.

Des sources supplémentaires ont été utilisées en ce qui concerne certaines variables contextuelles, sur lesquelles nous reviendrons en détail.

#### *Opérationnalisation des variables*

- Variable indépendante

Notre variable indépendante mesurant le contrôle parlementaire se compose de deux mesures :

---

<sup>3</sup> European Commission, Brussels (2017). Eurobarometer 79.3 (2013). GESIS Data Archive, Cologne. ZA568

- 1) *La capacité institutionnelle* des parlements à être en contrôle des affaires européennes (accès à l'information, infrastructures parlementaires et degré de coercition vis-à-vis du gouvernement concernant les négociations européennes).
- 2) *L'activité parlementaire* comme mesure de l'implication des parlementaires dans le contrôle des affaires européennes (durée de débats en plénières, durée dans les comités des affaires européennes, mandats et résolutions, opinions envoyées à l'UE).

Nous avons adapté la mesure du contrôle parlementaire à nos hypothèses. Ainsi dans les analyses concernant le niveau national, puisque nous supposons que le contrôle parlementaire a uniquement un effet positif nous avons additionné la capacité institutionnelle et l'activité parlementaire ensemble. Nous l'avons nommé « contrôle parlementaire total ». Pour voir le détail concernant l'agrégation de chaque variable, voir les Annexes 2a et 2b.

Pour le niveau européen, en revanche, nous supposons que l'effet du contrôle parlementaire est antagoniste puisque nos hypothèses envisagent un effet positif pour la capacité institutionnelle et potentiellement négatif pour l'activité parlementaire. L'Annexe 3 montre d'ailleurs que lorsque l'on agrège les deux dimensions, les résultats sont non significatifs. Ainsi, nous avons mesuré simultanément l'activité parlementaire et la capacité institutionnelle dans nos modèles sur le niveau européen. Plusieurs problèmes résultent de ces choix méthodologiques sur lesquels nous reviendrons plus loin. Par ailleurs, étant donné que l'effet du contrôle parlementaire sur les attitudes européennes est susceptible de ne pas être linéaire ou qu'il ait uniquement un effet lorsqu'il est très élevé, nous avons catégorisé notre variable en quatre : faible ; moyen ; fort ; très fort que l'on retrouve dans les deux tableaux suivants. Pour voir le document original, se référer à l'Annexe 4.

Tableau 1 : Mesure de la capacité institutionnelle      Tableau 2 : Mesure de l'activité parlementaire

Pays - Capacité institutionnelle	Score		Pays - Activité parlementaire	Score
Finlande	8.4	Très fort	Finlande	6
Allemagne	7.8		Suède	5.6
Lituanie	7.3		Danemark	3.9
Suède	7.2		Portugal	3.4
Danemark	6.9		Allemagne	3.4
Estonie	6.7		Pays-Bas	3.0
Pays-Bas	6.6	Fort	Estonie	3.0
Slovénie	6.0		Italie	2.9
Rép - tchèque	5.8		Lituanie	2.6
France	5.5		Espagne	2.3
Lettonie	5.3		Autriche	2.2
Royaume-Uni	5.2		France	2.1
Autriche	5.1	Moyen	Slovaquie	2.1
Slovaquie	4.9		Slovénie	1.9
Hongrie	4.8		Irlande	1.9
Irlande	4.6		Belgique	1.8
Italie	4.6		Roumanie	1.6
Malte	4.6		Luxembourg	1.6
Pologne	4.4		Lettonie	1.5
Portugal	4.3		Royaume-Uni	1.4
Bulgarie	4.1		Pologne	1.4
Espagne	4.0		Bulgarie	1.0
Luxembourg	4.0		Rép - tchèque	1.0
Roumanie	3.5		Hongrie	1.0
Chypre	2.7	Chypre	1	
Grèce	2.6	Grèce	0.8	
Belgique	2.4	Malte	0.7	

○ Variables dépendantes

Pour les attitudes envers le niveau national, nous nous sommes servis des réponses à la question QA12\_3 de l'eurobaromètre :

- *Pour chacune des institutions suivantes, pourriez-vous me dire si vous avez plutôt confiance ou plutôt pas confiance en elle. 3 : Parlement national.*

En ce qui concerne les attitudes envers le niveau européen, nous avons utilisé les réponses à la question QA12\_4 de l'eurobaromètre :

- *Pour chacune des institutions suivantes, pourriez-vous me dire si vous avez plutôt confiance ou plutôt pas confiance en elle. 4 : L'Union européenne.*

Dans toutes ces mesures, les réponses « Ne sais pas » n'ont pas été prises en considération par les modèles.

- Variables contrôles : individuelles

Comme l'ont démontré de nombreuses études, plusieurs caractéristiques individuelles sont susceptibles d'influencer les attitudes autant envers le niveau national qu'européen et exigent donc d'en contrôler les effets. Comme l'explique la théorie de la mobilisation cognitive (Inglehart 1970), les individus ayant le plus de capital cognitif sur l'UE auront plus tendance à comprendre son fonctionnement et donc à soutenir l'intégration. Nous avons donc intégré une variable éducation catégorisée en quatre correspondant au nombre d'années d'études pour chaque répondant : moins de 15 années ; 16-19 années ; plus de 20 années ; encore étudiant. Conformément à cette théorie et à l'instar d'autres études (e.g Arnold et al 2012 ; Munoz et al 2011), on pourrait également considérer que le niveau d'intérêt politique devrait favoriser des attitudes positives envers l'UE. Nous avons donc intégré cette variable en agrégeant les réponses concernant la fréquence des discussions sur la politique locale, nationale et européenne.

Certaines études (Inglehart et al 1987) ont également démontré que l'âge pouvait avoir une influence dans la formation des attitudes envers l'UE, mais qu'on observe de grandes différences entre pays en raison de particularités identitaires (e.g Cinnirella 1997). Nous avons ainsi intégré la variable « âge » à nos modèles en la catégorisant en quatre : 15-25 ans ; 25-40 ans ; 40-55 ans ; 55 ans et plus.

- Variables contrôles : contextuelles

D'autres travaux (Kritzinger 2003 ; Brinegar et Jolly 2005) ont démontré que le contexte national participe également à façonner les attitudes envers l'UE. Ainsi, pour nos analyses aux niveaux national et européen, nous avons mobilisé plusieurs variables contextuelles afin de vérifier que nos résultats ne soient pas le reflet d'autres relations causales.

En premier lieu nous avons souhaité intégrer à nos modèles plusieurs variables relatives à la qualité institutionnelle. Pour le niveau national, nous avons tout d'abord contrôlé les pouvoirs parlementaires. En effet, la littérature suggère que la différence du contrôle parlementaire entre

pays tient essentiellement à deux facteurs : d'une part les pouvoirs du parlement dans le système politique et d'autre part le niveau d'euroscpticisme de la population et/ou des élites (Raunio 2009 ; Auel et al 2015b). On imagine par ailleurs que les pouvoirs parlementaires ont une incidence sur les attitudes envers le parlement. En ce qui concerne l'euroscpticisme, étant donné que selon nos hypothèses le niveau d'euroscpticisme de la population est consubstantiel à notre variable dépendante, nous n'avons pas pu l'intégrer à nos modèles.

Pour les pouvoirs parlementaires, nous avons utilisé l'ouvrage de Fish et Kroenig (2009) qui compile les données les plus exhaustives dans la littérature sur les pouvoirs des parlements. Dans ce classement, chaque pays détient une valeur qui correspond à une estimation des pouvoirs du parlement. Plus celle-ci est élevée, plus le parlement détient de pouvoirs vis-à-vis du gouvernement. Deux pays sont manquants dans ce classement : Luxembourg et Malte.

Ensuite, nous avons contrôlé deux variables contextuelles représentatives du caractère démocratique des institutions nationales : le type de régime ; le type de scrutin électoral. Dans ces deux cas, on suppose également que ces variables peuvent avoir à la fois un effet sur la variable indépendante et dépendante et constituent ainsi de potentielles variables omises.

Pour le type de régime, nous avons pris le classement de Cheibub et al (2010) afin de contrôler pour l'effet de vivre dans un pays à régime parlementaire.

Pour le type de scrutin électoral, nous avons souhaité vérifier si le scrutin proportionnel pouvait avoir un impact. Les mesures sont issues des bases de données de Quality of governance, Dalhberg et al (2020) pour l'année 2013.

Nous aurions également pu contrôler pour d'autres variables comme le contrôle de la corruption, mais étant donné la forte colinéarité avec notre variable indépendante nous avons dû nous en abstenir.

En ce qui concerne le niveau européen, nous avons tout d'abord contrôlé pour la variable sur la contribution au budget européen. Nous soupçonnons en effet que puisque les données récoltées datent de 2010-2012, soit durant la crise de la zone euro, l'activité parlementaire fut en grande partie motivée pour des raisons financières. Par ailleurs, la contribution au budget de l'UE est également susceptible d'influencer les attitudes envers l'UE (Lubbers et Scheepers 2010). Les données sont issues de la Commission européenne pour l'année 2013.<sup>4</sup> Nous avons utilisé une variable binaire en raison de la forte colinéarité avec nos autres variables contrôles.

---

<sup>4</sup> Disponible sur : [https://ec.europa.eu/budget/graphs/revenue\\_expenditure.htm](https://ec.europa.eu/budget/graphs/revenue_expenditure.htm). Consulté le 14 décembre 2020

Certains travaux ont par ailleurs démontré que le niveau de corruption pouvait avoir un effet sur les attitudes envers l'UE (Sanchez Cuenca 2000 ; Munoz et al. 2011 ; Arnold et al 2012), l'idée étant que plus la gouvernance nationale est bonne, plus les citoyens auront tendance à considérer que l'intégration européenne peut y porter atteinte. Nous avons donc contrôlé indépendamment deux variables représentatives de la qualité des institutions nationales, à savoir d'une part une estimation du contrôle de la corruption, et d'autre part une estimation de la qualité de la gouvernance. Ces deux variables sont issues de la Banque mondiale pour l'année 2013<sup>5</sup>. Étant donné qu'ici notre variable indépendante est catégorisée, nous n'avons plus le même problème de colinéarité avec le contrôle parlementaire que nous avons pour le niveau national.

Il est possible de retrouver le détail de chaque variable mobilisée dans l'Annexe 5.

### *Modèles utilisés*

Tous les modèles de régressions que nous allons présenter sont multiniveaux à constante aléatoire. Ce choix méthodologique signifie qu'au lieu de considérer l'ensemble de nos observations comme faisant partie d'un même groupe homogène, certaines composantes aléatoires ont une influence sur les variables mobilisées d'un groupe à l'autre. Le modèle multiniveau à constante aléatoire considère néanmoins que les observations sont tirées d'un même échantillon et donc que les coefficients estimés dans un groupe auront de l'influence sur les autres groupes (Clark et Linzer 2015, p7). Dans notre recherche, nous pouvons considérer que les pays membres entretiennent un rapport singulier envers l'intégration européenne et constituent donc ces composantes aléatoires, ce qui justifie ainsi que chaque pays forme un groupe. Dans nos modèles, les coefficients des variables d'un groupe fournissent de l'information pour les autres groupes et s'ajustent ainsi pour obtenir une moyenne globale du coefficient pour l'ensemble des pays.

Par ailleurs, le modèle multiniveau est également utilisé pour des régressions où nous intégrons simultanément des variables du niveau individuel et contextuel. Dans notre cas, puisque nous avons en variable dépendante les attitudes individuelles envers le niveau national et européen, et en variable indépendante le niveau de contrôle parlementaire de chaque pays membre, la régression multiniveau permet de les incorporer dans le même modèle.

De plus, puisque nos mesures de la variable dépendante sont dichotomiques, nous avons effectué des régressions logistiques. Cela nous permet de circonscrire notre modèle entre 0 et 1

---

<sup>5</sup> Disponible sur : <http://info.worldbank.org/governance/wgi/>. Consulté le 14 décembre 2020



et ainsi de produire une régression qui correspond à la structure des variables utilisées. Ainsi, les coefficients seront donc en rapport de chance soit en *odds ratio* (OR).

### *Limites méthodologiques*

Plusieurs limites doivent être prises en considération en ce qui concerne notre méthodologie. La première est que puisque les données sur le contrôle parlementaire ont été récoltées entre 2010 et 2012, nous n'avons effectué des régressions qu'avec le premier eurobaromètre qui suivait à savoir celui de mai 2013. Notre analyse aurait sans doute gagné en significativité et en pertinence si nous avons pu prendre en compte plusieurs années successives, mais si on peut considérer que la capacité institutionnelle varie peu d'une année à l'autre, ce n'est vraisemblablement pas le cas pour l'activité parlementaire, particulièrement en raison de la crise de la zone euro. En conséquence, plus on se serait éloigné de la période de collecte, moins les résultats auraient été facilement interprétables. Par ailleurs, nous avons uniquement utilisé les données relatives aux chambres basses en supposant qu'elles sont plus susceptibles d'avoir une influence sur l'opinion publique. Or, dans certains pays il est probable que le contrôle du sénat ait un rôle tout aussi important que le parlement dans le façonnement des attitudes.

En ce qui concerne nos modèles, la régression multiniveau repose sur le postulat que les composantes aléatoires, soit les caractéristiques de groupe, sont indépendantes des variables explicatives. La constante aléatoire, ainsi que l'information résiduelle doivent donc être indépendantes de notre variable explicative. Ainsi, à moins de pouvoir contrôler pour toutes les caractéristiques des pays associés au contrôle parlementaire, nos estimations risqueront d'être biaisées. Dans notre cas on peut considérer que les caractéristiques du pays ayant un impact sur le contrôle parlementaire ont partiellement été contrôlées avec les variables concernant la qualité des institutions, mais d'autres variables ont potentiellement été omises, ce qui risque de biaiser nos résultats. Ensuite, comme on a pu le voir dans la littérature, certains travaux ont démontré que le niveau d'euroscpticisme des pays peut contribuer à la capacité institutionnelle ou marginalement à l'activité parlementaire. Autrement dit, il est probable que la relation causale n'aille pas uniquement dans un sens. Enfin, gardons également à l'esprit que dans nos modèles nous avons intégré la capacité institutionnelle et l'activité parlementaire en même temps, ce qui peut potentiellement conduire à limiter leurs effets ou à donner une direction erronée puisqu'elles covarient entre elles.

## IV. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

### ○ Niveau National

Tableau 3 : Influence du contrôle parlementaire sur la confiance envers le parlement national

	Variable dépendante				
	CONFIANCE_PARL				
	OR	OR	OR	OR	OR
controle_parl_tot	1.498 t = 2.221*	1.731 t = 3.506***	1.489 t = 2.207*	1.461 t = 2.147*	1.703 t = 3.382***
pouvoirs_parl		0.891 t = -0.729			0.878 t = -0.679
regime_parlementaire			1.312 t = 0.747		1.103 t = 0.259
election_proportionnel				1.669 t = 1.379	1.233 t = 0.627
age	1.131 t = 6.447***	1.133 t = 6.368***	1.131 t = 6.445***	1.131 t = 6.449***	1.133 t = 6.368***
genre(2) Female	0.916 t = -2.829**	0.904 t = -3.180**	0.916 t = -2.828**	0.916 t = -2.829**	0.904 t = -3.180**
education_16-19	1.195 t = 3.670***	1.236 t = 4.193***	1.195 t = 3.671***	1.196 t = 3.674***	1.236 t = 4.194***
education_20+	1.662 t = 9.828***	1.732 t = 10.297***	1.662 t = 9.829***	1.662 t = 9.832***	1.732 t = 10.296***
education_Etudiant	2.104 t = 8.704***	2.179 t = 8.877***	2.104 t = 8.704***	2.104 t = 8.705***	2.178 t = 8.874***
interet_politique	1.140 t = 7.727***	1.148 t = 7.966***	1.140 t = 7.725***	1.139 t = 7.719***	1.148 t = 7.959***
Constant	0.288 t = -6.692***	0.240 t = -8.879***	0.245 t = -4.958***	0.204 t = -5.182***	0.199 t = -5.323***
Nombre de pays	27	25	27	27	25
Observations	24,889	24,014	24,889	24,889	24,014
Log Likelihood	-12,861.530	-12,282.800	-12,861.260	-12,860.620	-12,282.510
Akaike Inf. Crit.	25,741.070	24,585.590	25,742.520	25,741.240	24,589.010
Bayesian Inf. Crit.	25,814.170	24,666.460	25,823.740	25,822.460	24,686.050

Note: \*p<0.05; \*\*p<0.01; \*\*\*p<0.001

Nous avons ici cinq modèles :

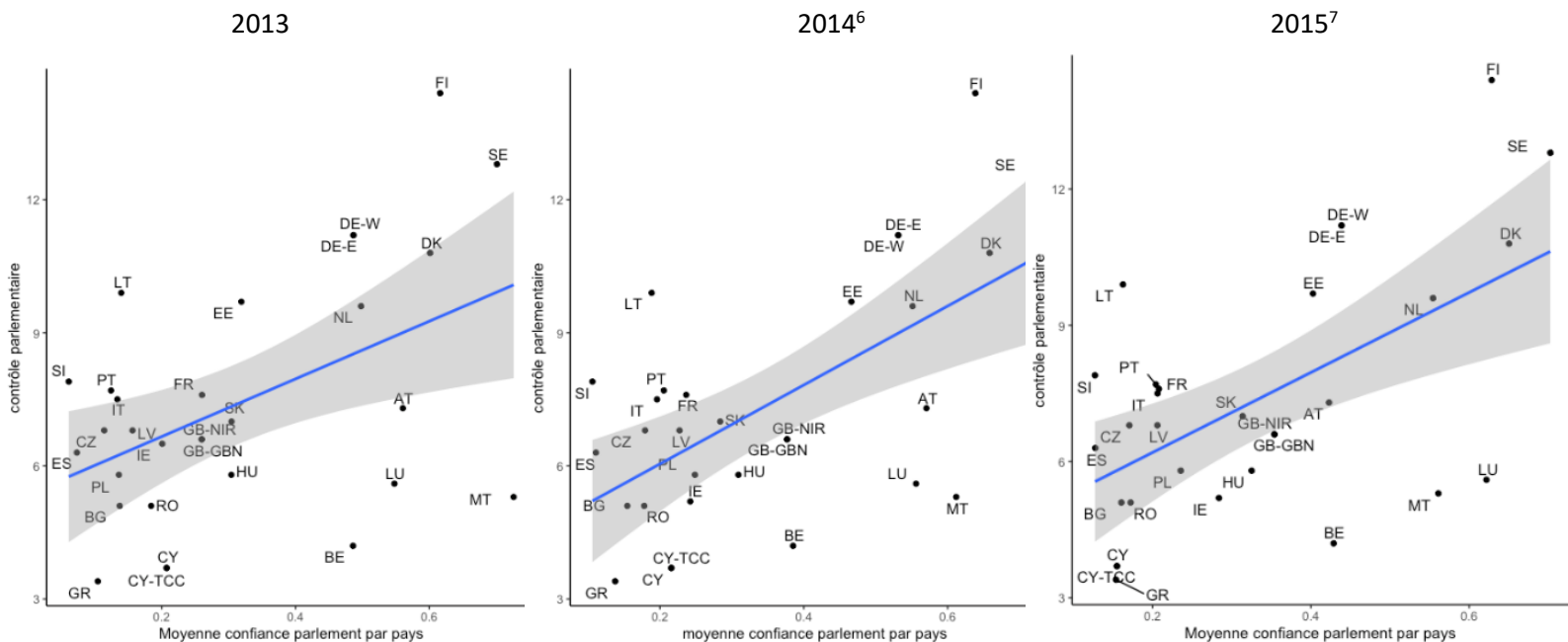
- Le modèle (1) en contrôlant uniquement pour les variables individuelles.
- Le modèle (2), (3), (4), en contrôlant isolément de potentielles variables omises.
- Le modèle (5) en contrôlant simultanément pour toutes les potentielles variables omises.

Les résultats du tableau nous permettent d'observer plusieurs phénomènes. Lorsque l'on contrôle uniquement pour les variables individuelles, on observe que l'effet du contrôle parlementaire est positif. Autrement dit, lorsque le contrôle parlementaire augmente d'une unité, les chances d'avoir confiance envers le parlement national augmentent de 50 %. Cette relation est significative au  $p < 0.05$ . Dans les modèles (2), (3), (4), on remarque que la relation demeure positive, mais gagne en intensité lorsque l'on contrôle pour la variable relative aux pouvoirs parlementaires. Pour ce modèle la relation est plus positive et gagne en significativité. Cela indique qu'indépendamment de l'effet des pouvoirs des parlements sur les attitudes, le contrôle parlementaire a un impact plus important. Lorsque nous contrôlons simultanément pour toutes les potentielles variables omises, on observe que les OR du contrôle parlementaire demeurent relativement similaires au modèle (2) où nous contrôlons uniquement pour les pouvoirs parlementaires.

On peut donc ici conclure que le contrôle parlementaire a très certainement un rôle à jouer dans la formation des attitudes de confiance envers le parlement national.

Le graphique suivant nous montre la relation entre le contrôle parlementaire et la confiance moyenne envers le parlement pour chaque pays, et on observe que la relation demeure positive sur les années suivantes. Ainsi, sans parler de causalité, puisque nous ne disposons pas de données sur le contrôle parlementaire pour ces années, ces résultats nous laissent penser que le contrôle parlementaire influence positivement les attitudes envers le parlement national.

Graphique 1 : Relation entre contrôle parlementaire et confiance moyenne envers le parlement par pays



<sup>6</sup> European Commission, Brussels (2018): Eurobarometer 82.3 (2014). TNS opinion, Brussels [producer]. GESIS Data Archive, Cologne. ZA5932 Data file Version 3.0.0

<sup>7</sup> European Commission, Brussels (2019): Eurobarometer 84.3 (2015). TNS opinion, Brussels [producer]. GESIS Data Archive, Cologne. ZA6643 Data file Version 4.0.0

○ Niveau européen

Tableau 4: Influence du contrôle parlementaire sur la confiance envers l'UE

	Variable dépendante			
	CONFIANCE_UE			
	OR	OR	OR	OR
capa_institutmoyen	1.371 t = 1.296	1.370 t = 1.283	1.368 t = 1.286	1.394 t = 1.361
capa_institutfort	0.822 t = -0.772	0.823 t = -0.760	0.830 t = -0.733	0.857 t = -0.596
capa_institutes fort	2.496 t = 2.516*	2.494 t = 2.504*	2.589 t = 2.589**	2.580 t = 2.596**
acti_parlmoyen	1.052 t = 0.221	1.053 t = 0.222	1.065 t = 0.271	1.066 t = 0.275
acti_parlfort	0.632 t = -1.706	0.633 t = -1.605	0.631 t = -1.630	0.633 t = -1.619
acti_parltres fort	0.377 t = -2.657**	0.378 t = -2.390*	0.396 t = -2.261*	0.407 t = -2.164*
contrib		0.994 t = -0.027	1.104 t = 0.372	1.097 t = 0.373
controle_corruption			0.916 t = -0.635	
qualite_gouvernance				0.909 t = -0.734
age	0.930 t = -4.342***	0.930 t = -4.341***	0.930 t = -4.336***	0.930 t = -4.337***
genre(2) Female	0.955 t = -1.654	0.955 t = -1.655	0.955 t = -1.655	0.955 t = -1.654
education_16-19	1.156 t = 3.317***	1.156 t = 3.317***	1.156 t = 3.316***	1.156 t = 3.315***
education_20+	1.656 t = 10.835***	1.656 t = 10.836***	1.657 t = 10.841***	1.657 t = 10.840***
education_student	2.386 t = 11.731***	2.386 t = 11.735***	2.386 t = 11.738***	2.386 t = 11.737***
interet_politique	1.090 t = 5.768***	1.090 t = 5.768***	1.090 t = 5.764***	1.090 t = 5.765***
Constant	0.497 t = -3.291**	0.498 t = -3.266**	0.467 t = -3.244**	0.460 t = -3.274**
Nombre de pays	27	27	27	27
Observations	24,391	24,391	24,391	24,391
Log Likelihood	-15,411.060	-15,411.060	-15,410.860	-15,410.790
Akaike Inf. Crit.	30,850.120	30,852.120	30,853.720	30,853.580
Bayesian Inf. Crit.	30,963.540	30,973.650	30,983.350	30,983.210

Note: \*p<0.05; \*\*p<0.01; \*\*\*p<0.001

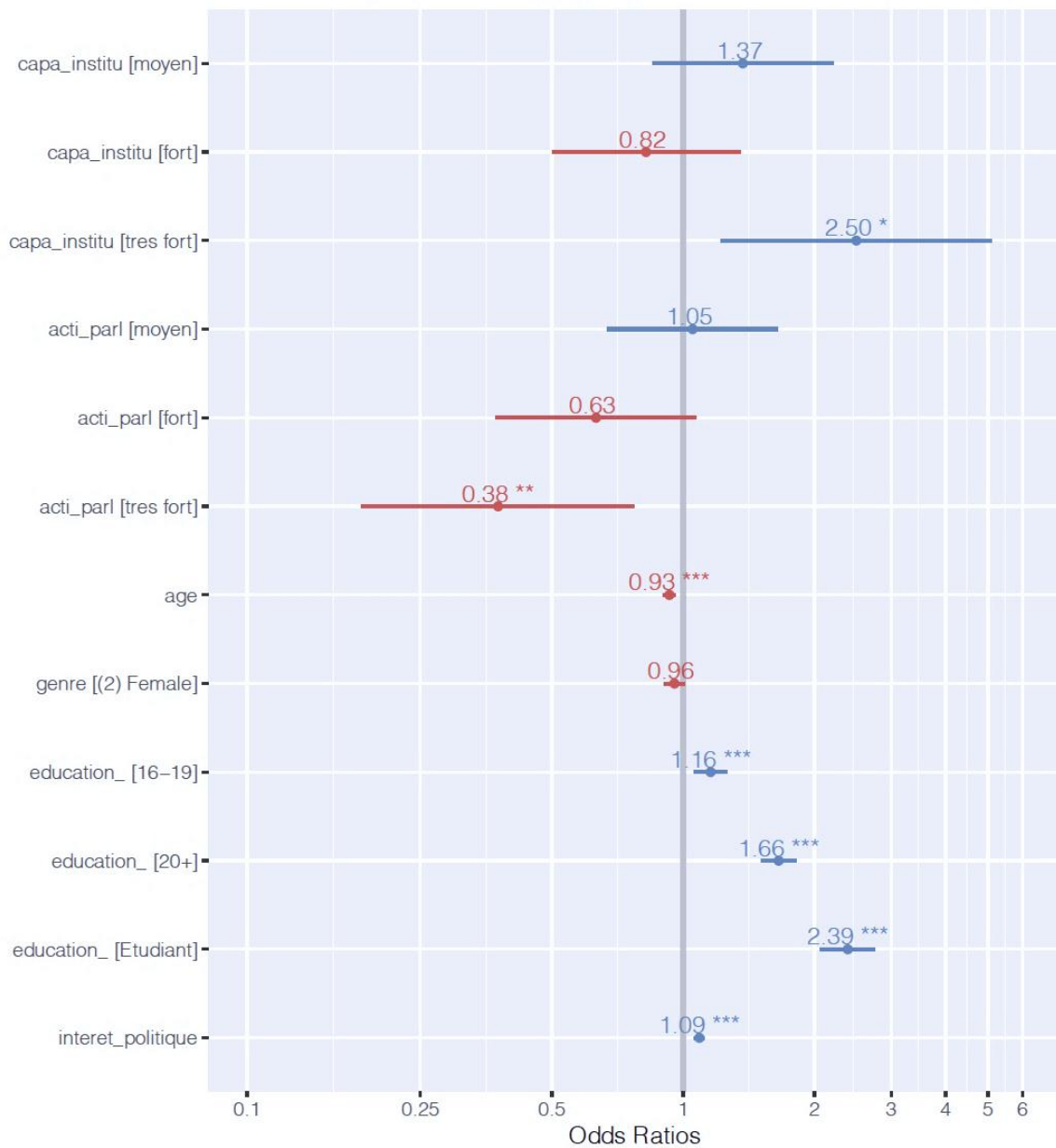
Pour le niveau européen, nous avons quatre modèles :

- Le modèle (1) en contrôlant uniquement pour les variables individuelles.
- Le modèle (2) en contrôlant pour la variable « contrib » afin de vérifier que la contribution au budget européen n'influence pas nos résultats.
- Le modèle (3) et (4) en contrôlant séparément pour des variables relatives à la qualité de la gouvernance des États afin de vérifier que les résultats que nous obtenons ne soient pas représentatifs de leurs relations.

Les résultats du tableau 2 nous permettent d'observer plusieurs phénomènes. Conformément à nos hypothèses, il y a un effet antagoniste puisqu'une hausse de la capacité institutionnelle est associée à une hausse de la confiance envers l'UE, tandis qu'une hausse de l'activité parlementaire est associée à une baisse de la confiance envers l'UE. On observe par ailleurs qu'il est difficile de déterminer si l'effet est linéaire puisque dans les deux cas la relation est particulièrement significative lorsque l'on passe de « faible » à « très fort ». Ainsi, dans le modèle (1), lorsque la capacité institutionnelle passe de « faible » à « très fort », les chances d'avoir confiance envers l'UE augmentent de près de 250 % avec une significativité de  $p < 0.05$ . En revanche, lorsque l'activité parlementaire passe de « faible » à « très fort », on observe que les chances d'avoir confiance envers l'UE diminuent de près de 65 % avec une significativité de  $p < 0.01$ . Dans le modèle (2), lorsque nous contrôlons pour la variable « contrib », nous remarquons que la variable n'est pas significative et que les OR du contrôle parlementaire demeurent relativement similaires avec une légère baisse de significativité pour l'activité parlementaire.

Dans le modèle (3) et (4) où nous contrôlons pour les variables relatives à la qualité de la gouvernance, on observe qu'elles ne sont pas significatives. Les OR des variables sur le contrôle parlementaire demeurent également relativement similaires. En revanche pour les deux modèles, la significativité des OR de la capacité institutionnelle augmente à  $p < 0.01$  ; tandis que la significativité de l'OR de l'activité parlementaire diminue légèrement pour le modèle (4). Le graphique suivant est une visualisation du modèle (1).

Graphique 2 : Représentation graphique du modèle 1 (tableau 4)



Description : Lorsqu'un odds ratio est en rouge, la relation est négative ; bleu pour une relation positive. Les variables pour lesquelles l'intervalle de confiance croise l'ordonnée 1 surlignée ne peuvent avoir l'hypothèse nulle rejetée.

## V. LE CONTRÔLE PARLEMENTAIRE : QUEL RÔLE DANS LA FORMATION DES ATTITUDES ?

Depuis ces dernières décennies, l'implication des parlements dans les affaires européennes a progressivement été considérée comme étant l'une des réponses au déficit démocratique européen et donc susceptible de renforcer la légitimité de l'UE. De façon générale, la création d'institutions comme la Conférence des organes spécialisées dans les affaires communautaires témoigne d'un basculement normatif de la place des parlements dans l'architecture décisionnelle européenne. L'intérêt porté envers les façons de démocratiser la gouvernance européenne semble d'autant plus nécessaire que le renforcement des pouvoirs du PE, longtemps considéré comme étant la solution principale à la démocratisation européenne, n'a pas empêché la baisse du taux de participation aux élections européennes et l'émergence de forces eurosceptiques dans les pays fondateurs. En tant que forum intermédiaire entre le niveau européen et les citoyens, les parlements — lorsqu'ils s'en donnent les moyens — se trouvent dans une position privilégiée pour reconnecter les électeurs à la politique européenne ou du moins d'en favoriser la visibilité et donc potentiellement la politisation. Les résultats de cette recherche contribuent à apporter certains nouveaux éclairages sur le rôle des parlements dans le façonnement des attitudes envers le niveau national et européen.

En premier lieu, notre étude indique que le contrôle parlementaire a une influence positive sur la confiance envers le parlement national. Même lorsque l'on contrôle pour plusieurs facteurs contextuels susceptibles d'influencer notre relation causale, on constate que la relation statistique est positive et significative pour tous nos modèles. Ces résultats sont particulièrement intéressants puisque cela signifierait que les citoyens tiennent compte du degré de contrôle que leur parlement exerce sur les affaires européennes dans la formation de confiance à leur égard. Si on se réfère à la littérature sur la dé-parlementarisation (Weiler et al. 1995; Follesdal et Hix 2006), on peut supposer que suite à l'intégration européenne, le rôle des parlements s'étant amoindri, les parlements n'ayant pas développé de mécanismes afin de conserver une influence sur les affaires européennes ont pu perdre la confiance des citoyens à être garants du contrôle gouvernemental. Par ailleurs, comme on a pu le voir dans nos données, l'activité des députés de certains pays a été particulièrement élevée pendant la crise de la zone euro, participant vraisemblablement à renforcer la confiance envers le parlement à remplir son rôle. De façon plus large, on peut donc supposer que le niveau de sauvegarde institutionnel mis en place par les pays, ainsi que l'implication des députés vis-à-vis de l'intégration européenne pourraient être considérés dans de futures recherches sur l'élaboration des attitudes envers le niveau national.

En ce qui concerne le niveau européen, tandis que les auteurs contribuant à la littérature sur le déficit démocratique conçoivent généralement que des pratiques favorisant la



transparence décisionnelle et l'imputabilité politique de la gouvernance européenne, comme par exemple au travers du contrôle parlementaire, permettraient de restaurer la confiance envers la gouvernance européenne, nos résultats offrent une image plus nuancée.

Tout d'abord, les résultats qu'on observe nous permettent de considérer que la capacité institutionnelle des parlements à être en contrôle des affaires européennes permettrait de plus que doubler la confiance envers l'UE. Cependant, il faut rester prudent sur l'interprétation de ces résultats, car la relation n'est pas linéaire. On observe un effet significatif uniquement lorsque la variable passe de « faible » à « très fort », ce qui nous laisse supposer que la capacité institutionnelle a essentiellement une influence lorsqu'elle est très développée, comme dans les pays scandinaves. Comme le rappelle Grønbech-Jensen (1998), les institutions des pays scandinaves, qui ont une tradition institutionnelle de transparence plus développée que dans les autres pays membres, ont mis très tôt en place des mesures permettant de contrebalancer la perte des pouvoirs suite à l'intégration européenne. Pour certains auteurs, l'intégration européenne fut d'ailleurs principalement perçue par les pays scandinaves au travers des opportunités économiques, tout en restant critique sur une intégration politique trop poussée (Olesen 2000; Siune et al 2002).

On peut donc penser que la capacité institutionnelle tend à rassurer les citoyens de certains pays dotés d'une qualité de gouvernance nationale élevée sur la défense des intérêts nationaux. Néanmoins, on peut considérer que le mécanisme causal est difficile à établir étant donné que dans plusieurs pays les contraintes exercées par le parlement vis-à-vis du gouvernement sur les négociations européennes se déroulent essentiellement en comités et auxquels le public n'a que très peu de visibilité. Il est cependant probable que les citoyens aient une conception globale du niveau de contrôle que le parlement, ou les institutions nationales de façon générale garantissent vis-à-vis de l'intégration européenne et que la mesure de la capacité parlementaire en soit la représentation. On suppose ainsi que ce n'est pas la visibilité ou la fréquence de la confrontation entre le parlement et le gouvernement sur les affaires européennes qui assurerait cette relation positive, mais bien plutôt le fait que les individus ont des raisons de penser que les institutions nationales garantissent une protection vis-à-vis de l'intégration européenne. On peut également supposer que ces résultats s'expliquent essentiellement par la théorie du proxy (Anderson 1998), c'est-à-dire que les individus ayant confiance envers leurs institutions nationales transféreront leur confiance envers le niveau européen, indépendamment du contrôle parlementaire.

Pour les résultats sur l'activité parlementaire, il faut rappeler que contrairement à la capacité institutionnelle, c'est une mesure qui est beaucoup plus influencée par le cadre temporel et donc dans le cas présent marqué par la crise de la zone euro. Ainsi, comme l'explique Scharpf (2012) cette crise a eu un effet asymétrique entre certains parlements qui ont gagné des

droits de participations et de regard sur les politiques menées comme avec le *European Financial Stability Facility* ou le *European Stability Mechanism*, et d'autres, essentiellement les pays endettés, qui ont été contraints d'adopter une position plus passive.

Nos résultats montrent que l'activité parlementaire semble avoir un effet négatif sur les attitudes envers l'UE. La relation que nous observons paraît linéaire et est significative uniquement lorsque l'activité parlementaire passe de « faible » à « très fort » avec une baisse des chances d'avoir confiance en l'UE de près de 60 %. Ces résultats valident ainsi notre hypothèse 3a. Lorsque l'on observe le niveau d'activité parlementaire par pays, on constate effectivement que, mis à part le Portugal, ce sont les pays riches du nord de l'Europe qui ont eu une activité particulièrement élevée. D'après Auel et Höing (2015), nous avons des raisons de penser qu'en Allemagne et aux pays scandinaves l'activité parlementaire envers les affaires européennes a été motivée par les craintes économiques suscitées par la gestion de la crise de la zone euro, notamment sur les conséquences financières du plan de sauvetage de la Grèce (voir aussi Hopkin 2012). C'est donc la médiatisation de cette activité qui a pu contribuer à avoir un effet négatif sur les attitudes. Comme on a pu le voir dans la littérature (Auel et al 2018), la couverture médiatique de l'activité du parlement sur les affaires européennes dépend d'une part de l'offre proposée par les parlementaires, comme lors de débats en plénière par exemple, mais d'autre part de la saillance de ces enjeux auprès du grand public. Ainsi, comme le souligne De Wilde (2014, p47) « *While communicating on Europe, parliamentarians and journalists alike take into account existing public opinion about European integration.* »

Il est donc vraisemblable que durant la crise de la zone euro l'activité parlementaire des pays du nord de l'Europe, qui fut particulièrement élevée, a été relayée par les médias étant donné une opinion publique particulièrement réceptive aux conséquences financières de la crise. En effet, comme le rappellent Hobolt et Wratil (2015, p252) « [...] *in contrast to previous periods of high politicization of the EU issue the euro crisis has emphasized the economic and redistributive implications of integration* ».

En résumé, on peut donc penser que l'activité parlementaire des pays du nord de l'Europe a permis la visibilité d'une critique de la gouvernance européenne dans la résolution de la crise auprès d'un public pour qui l'enjeu était particulièrement saillant.

Ces résultats sont donc enrichissants pour la littérature sur le déficit démocratique puisqu'ils nous amènent à considérer que l'implication des parlements dans les affaires européennes ne conduit pas nécessairement à améliorer la confiance envers l'intégration européenne. Si le contrôle parlementaire dans son ensemble semble contribuer à augmenter la confiance envers le parlement national, l'activité parlementaire peut avoir un effet négatif sur l'opinion envers l'UE vraisemblablement particulièrement en période de crise.

Ainsi, bien que nos résultats nous amènent à considérer que le contrôle parlementaire contribue à la formation des attitudes envers l'UE, le rôle des parlements demeure encore largement inexploré. Certaines recherches ultérieures pourraient approfondir cette recherche exploratoire par exemple en mesurant l'effet du contrôle parlementaire sur les degrés d'euroscpticismes et leurs formes d'expression ou encore sur la saillance de la politique européenne.

## ANNEXE 1

*Classement des capacités institutionnelles des parlements par pays pour différents auteurs  
(Hörner 2015 ; p29)*

Country	Bergman I	Bergman II	Maurer and Wessels	Raunio	Karlas	Winzen	OPAL
Austria	3 (strong)	4 (strong)	strong	0.67 (moderate)	6.5 (moderate)	1.83(moderate)	0.51(moderate)
Belgium	1 (weak)	11 (weak)	weak	0.17 (weak)	2 (weak)	0.67(weak)	0.24(weak)
Bulgaria	-	-	-	-	3(weak)	2.00 (moderate)	0.41(moderate)
Cyprus	-	-	-	-	2(weak)	0.33(weak)	0.27(weak)
Czech Republic	-	-	-	-	4.5(modeate)	1.83(moderate)	0.58(moderate)
Denmark	3 (strong)	1 (strong)	Strong	0.83 (strong)	8 (strong)	2.67(strong)	0.69(strong)
Estonia	-	-	-	-	8.5(strong)	2.33(strong)	0.67(strong)
Finland	2 (moderate)	2 (strong)	Strong	0.83(strong)	8.5(strong)	2.50(strong)	0.84(strong)
France	1 (weak)	10 (moderate)	Weak	0.33 (weak)	5.5(moderate)	1.17(moderate)	0.55(moderate)
Germany	3 (strong)	5 (strong)	Moderate	0.50(moderate)	7(strong)	2.17(strong)	0.78(strong)
Greece	1 (weak)	15 (weak)	Weak	0.17(weak)	2(weak)	0.83(weak)	0.26(weak)
Hungary	-	-	-	-	7(strong)	2.00(moderate)	0.48(moderate)
Ireland	1 (weak)	9 (moderate)	Weak	0.17(weak)	2(weak)	1.50(moderate)	0.46(moderate)
Italy	1 (weak)	8 (moderate)	Weak	0.17 (weak)	5.5(moderate)	1.67(moderate)	0.46(moderate)
Latvia	-	-	-	-	6.5(moderate)	2.50(strong)	0.53(moderate)
Lithuania	-	-	-	-	8.5(strong)	2.50(strong)	0.73(strong)
Luxembourg	1 (weak)	12 (weak)	Weak	0.17(weak)	3(weak)	0.67(weak)	0.56(moderate)
Malta	-	-	-	-	2.5(weak)	1.50(moderate)	0.46(moderate)
Netherlands	2 (moderate)	7 (moderate)	Moderate	0.50(moderate)	-	1.83(moderate)	0.66(strong)
Poland	-	-	-	-	5(moderate)	2.00(moderate)	0.44(moderate)
Portugal	1 (weak)	13 (weak)	-	0.17(weak)	6.5(moderate)	1.50(moderate)	0.43(moderate)
Romania	-	-	-	-	6 (moderate)	2.33(strong)	0.35(weak_)
Slovakia	-	-	-	-	6.5(moderate)	2.50(strong)	0.49(moderate)
Slovenia	-	-	-	-	7.5(strong)	2.00(moderate)	0.60(strong)
Spain	1 (weak)	14 (weak)	Weak	0.17(weak)	2(weak)	0.83(weak)	0.40(moderate)
Sweden	2 (moderate)	3 (strong)	Strong	0.67(strong)	7.5(strong)	1.83(moderate)	0.72(strong)
UK	2 (moderate)	6 (moderate)	Weak	0.33(weak)	4.5(moderate)	1.67(moderate)	0.52(moderate)

## ANNEXE 2A

*Description des données utilisées pour l'agrégation de l'activité parlementaire (Auel et al 2015a, p23)*

	EU debates in the plenary		Mandates and resolutions	EAC meetings		Reasoned opinions on subsidiarity	Political Dialogue opinions	EAC hearings with PM
	Number (days)	Time (hours)		Number (meetings)	Time (hours)			
EU-27 (40 chambers) <sup>1</sup>	1620	2772	3938	5004	7571	161	1324	251
Standard deviation	35.5	65	119.4	109	153	5.6	82.2	10.1
Unicameral parliament	392	757	2103	1974	3123	57	594	143
Lower chambers of bicameral parliament	687	1347	1050	1611	2467	51	208	99
Upper chambers of bicameral parliament	541	667	896	1641	2376	60	537	91
EU-12	892	1619	1447	2753	3881	86	897	98
EU-15	1138	2021	2507	3174	4513	124	1029	178
EU-NEW	482	751	1442	1830	3058	37	295	73

## ANNEXE 2B

*Description des données utilisées pour l'agrégation de la capacité institutionnelle (Auel et al 2015a, p15)*

Indicator	Measurement
<i>Access to information</i>	
Access to documents	1 for each category of documents: <i>limité</i> (limited), restricted, confidential/secret/top secret, COREPER docs, Council Working Group docs, briefings, min = 0, max = 6
Explanatory Memorandum	No = 0, yes = 1
Ex ante reports on European Council/Council of Ministers	0 = neither, 0.5 = either European Council or Council, 1 = both
<i>Scrutiny infrastructure</i>	
Type of EAC	0.5 = joint committee with other chamber, 1 = full standing committee Consideration sub-committees: +0.5 if 1 sub-committee, +1 if more than one sub-committee Min = 0.5, Max = 2
Involvement of Standing committees	0 = no systematic involvement, 0.5 = advisory responsibility, 1 = full responsibility (Standing committee multiplier: 1 = no involvement, 2 = advisory responsibility, 3 = full responsibility)
Filter	0 = no 'filter', 0.5 = formal selection procedure, 1 = filter body (committee, sub-committee, administrative unit) Min = 0, max = 1
Parliamentarians involved in scrutiny	Percentage members EAC/whole house, weighted with the Standing Committee multiplier
<i>Oversight</i>	
Binding character (consequences of deviation from parliamentary position)	0 = No consequences, 0.5 = Government has to explain and justify deviation, 1 = Mandate has to be renegotiated
Scrutiny reserve	No = 0, yes = 1
Scope (EU documents or government position)	0 = none, 0.5 = either EU documents or government position, 1 = Both
Ex post reports on European Council/Council of Ministers	0 = neither, 0.5 = either European Council or Council, 1 = both

## ANNEXE 3

*Modèle alternatif : Influence du contrôle parlementaire sur la confiance envers l'UE- variables agrégées*

	Variable dépendante			
	CONFIANCE_UE			
	OR	OR	OR	OR
controle_parl_totmoyen	0.602 t = -1.901	0.576 t = -2.131*	0.590 t = -2.046*	0.601 t = -1.953
controle_parl_totfort	0.657 t = -1.511	0.702 t = -1.303	0.679 t = -1.429	0.707 t = -1.296
controle_parl_tottres fort	0.828 t = -0.707	0.945 t = -0.209	1.019 t = 0.066	1.018 t = 0.063
contrib		0.735 t = -1.461	0.860 t = -0.528	0.835 t = -0.686
controle_corruption			0.889 t = -0.794	
qualite_gouvernance				0.901 t = -0.791
age	0.930 t = -4.358***	0.930 t = -4.340***	0.930 t = -4.335***	0.930 t = -4.336***
genre(2) Female	0.956 t = -1.637	0.956 t = -1.642	0.956 t = -1.642	0.956 t = -1.642
education_16-19	1.159 t = 3.369***	1.159 t = 3.376***	1.159 t = 3.370***	1.159 t = 3.371***
education_20+	1.657 t = 10.849***	1.659 t = 10.866***	1.659 t = 10.869***	1.659 t = 10.870***
education_Etudiant	2.387 t = 11.742***	2.389 t = 11.750***	2.389 t = 11.753***	2.389 t = 11.756***
interet_politique	1.089 t = 5.756***	1.089 t = 5.750***	1.089 t = 5.744***	1.089 t = 5.746***
Constant	0.644 t = -2.282*	0.702 t = -1.807	0.647 t = -1.990*	0.647 t = -1.989*
Nombre de pays	27	27	27	27
Observations	24,391	24,391	24,391	24,391
Log Likelihood	-15,413.650	-15,412.620	-15,412.310	-15,412.310
Akaike Inf. Crit.	30,849.290	30,849.240	30,850.620	30,850.620
Bayesian Inf. Crit.	30,938.410	30,946.460	30,955.940	30,955.950

Note:

\*p<0.05; \*\*p<0.01; \*\*\*p<0.001

## ANNEXE 4

*Classement de la capacité institutionnelle et l'activité parlementaire pour chaque chambre représentative de l'UE 27. (Auel et al 2015a, p25-26)*

Chamber	OPAL score institutional strength	OPAL activity score	Chamber
Finland	0.84	0.60	Finland
Germany Bundestag	0.78	0.56	Sweden
Lithuania	0.73	0.39	Denmark
Sweden	0.72	0.34	Portugal
Denmark	0.69	0.34	Germany Bundestag
Estonia	0.67	0.33	Czech Senate
NL Tweede Kamer	0.66	0.30	NL Tweede Kamer
Germany Bundesrat	0.62	0.30	Estonia
Slovenia Chamber	0.60	0.29	Italy Camera
Czech Senate	0.59	0.28	UK House of Lords
Czech Chamber	0.58	0.26	Lithuania
France Senate	0.56	0.25	Italy Senate
France AN	0.55	0.24	Germany Bundesrat
NL Eerste Kamer	0.54	0.23	Spain Congreso
Italy Senate	0.54	0.22	Austria Nationalrat
Latvia	0.53	0.22	Spain Senate
UK House of Commons	0.52	0.21	France AN
Austria Nationalrat	0.51	0.21	Slovakia
Slovakia	0.49	0.19	Slovenia Chamber
Hungary	0.48	0.19	Ireland Dáil 6/2011-
Ireland Senate 6/2011-	0.47	0.18	Belgium Chamber
UK House of Lords	0.47	0.16	Belgium Senate
Italy Camera	0.46	0.16	France Senate
Malta	0.46	0.16	Luxemburg
Ireland Dáil 6/2011-	0.46	0.16	Romania Chamber
Poland Senate	0.45	0.15	Latvia
Austria Bundesrat	0.45	0.15	Ireland Senate 6/2011-
Poland Sejm	0.44	0.14	UK House of Commons
Portugal	0.43	0.14	Poland Sejm
Bulgaria	0.41	0.13	Romania Senate
Spain Congreso	0.40	0.12	Ireland Dáil -6/2011
Luxemburg	0.40	0.10	Bulgaria
Spain Senate	0.39	0.10	Czech Chamber
Romania Chamber	0.35	0.10	Austria Bundesrat
Romania Senate	0.34	0.10	Hungary
Ireland Senate -6/2011	0.33	0.10	Cyprus
Ireland Dáil -6/2011	0.33	0.08	Greece
Cyprus	0.27	0.08	Ireland Senate -6/2011
Greece	0.26	0.07	Poland Senate
Belgium Chamber	0.24	0.07	Malta
Slovenia Senate	0.21	0.06	NL Eerste Kamer
Belgium Senate	0.16	0.03	Slovenia Senate



## ANNEXE 5

Tableau descriptif des variables mobilisées

Variable	Description	Moyenne	Déviat ion standard	Min	Max
CONFIANCE_PARL	Confiance envers le parlement national : réponses possibles = « plutôt pas confiance » = 0 ; « plutôt confiance » = 1	-	-	0	1
CONFIANCE_UE	Confiance envers l'Union européenne : réponses possibles = « plutôt pas confiance » = 0 ; « plutôt confiance » = 1	-	-	0	1
Controle_parl_tot	Valeur agrégée de la capacité institutionnelle + activité parlementaire. Variable standardisée	0	1	-1.56	2.58
Capa_institu	Capacité institutionnelle ; variable catégorisée en 4 : 0 = faible ; 1 = moyen, 2 = fort ; 3 = très fort	-	-	0	3
Acti_parl	Activité parlementaire ; variable catégorisée en 4 : 0 = faible ; 1 = moyen, 2 = fort ; 3 = très fort	-	-	0	3
Pouvoir_parl	Estimation des pouvoirs des parlements vis-à-vis de l'exécutif. Variable standardisée	0	1	-3.63	1.17
Regime parlementaire	Estimation régime politique. Régime parlementaire = 1 ou autre = 0	-	-	0	1
Election_proportionnel	Estimation sur le type du système électoral du pays. Proportionnel = 1 ou autre = 0	-	-	0	1
Contrib	Participation au budget européen. Contributeur net = 1 ; bénéficiaire net : 0	-	-	0	1
Contrôle_corruption	Estimation du contrôle de la corruption pour chaque pays	0	1	-1.62	1.68
Qualite_gouvernance	Estimation de la qualité de la gouvernance pour chaque pays	0	1	-2.22	1.82
Age	Age des répondants ; variable catégorisée : 15-25 ans ; 25-40 ans ;	0	1	-1.75	1.08

	40-55 ans ; 55 ans et plus. Variable standardisée				
Genre	Genre des répondants : 1 = Homme ; 2= Femme	-	-	0	1
Éducation	Nombre d'années d'éducation ; variable catégorisée : 0 = moins de 15 années ; 1= 16-19 années ; 2= plus de 20 années ; 3= encore étudiant	-	-	0	3
Interet_politique	Agrégation sur une échelle de 7 des réponses sur la fréquence des discussions de la politique local ; national ; européenne. Variable standardisée	0	1	-1.41	1.99

## BIBLIOGRAPHIE

- Anderson, P. J., & McLeod, A. (2004). The Great Non-Communicator? The Mass Communication Deficit of the European Parliament and its Press Directorate. *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 42(5), 897–917.
- Anderson CJ (1998) When in doubt, use proxies: Attitudes toward domestic politics and support for European integration. *Comparative Political Studies* 31(5): 569–601.
- Arnold, C., Sapir, E., & Zapryanova, G. (2012). Trust in the institutions of the European Union: A cross-country examination. Beyond Euro-Skepticism: Understanding Attitudes Towards the EU', *European Integration Online Papers*, Special Mini.
- Auel, K. (2007). Democratic accountability and national parliaments: Redefining the impact of parliamentary scrutiny in EU affairs. *European Law Journal*, 13(4), 487–504.
- Auel, K., & Höing, O. (2015). National parliaments and the Eurozone crisis: Taking ownership in difficult times?. *West European Politics*, 38(2), 375–395.
- Auel, K., & Raunio, T. (2014). Introduction: Connecting with the electorate? Parliamentary communication in EU affairs. *The Journal of Legislative Studies*, 20(1), 1–12.
- Auel, K., Eisele, O., & Kinski, L. (2018). What happens in parliament stays in parliament? Newspaper coverage of national parliaments in EU affairs. *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 56(3), 628–645.
- Auel, K., Rozenberg, O., & Tacea, A. (2015a). Fighting back? And, if so, how? Measuring parliamentary strength and activity in EU affairs. In *The Palgrave handbook of national parliaments and the European Union* (pp. 60–93). Palgrave Macmillan, London.
- Auel, K., Rozenberg, O., & Tacea, A. (2015b). To scrutinise or not to scrutinise? Explaining variation in EU-related activities in national parliaments. *West European Politics*, 38(2), 282–304.
- Bellamy, R., & Kröger, S. (2014). Domesticating the democratic deficit? The role of national parliaments and parties in the EU's system of governance. *Parliamentary Affairs*, 67(2), 437–457.
- Belot Céline, (2005) “Les attitudes des citoyens à l’égard de l’intégration européenne. Apports heuristiques d’une comparaison franco-britannique », dans : Emmanuel Nadal éd., Faire de la politique comparée. Les terrains du comparatisme. Paris, Editions Karthala, *Hommes et sociétés* p. 149-167. DOI

- Bergman, T. (2000). The European Union as the Next Step of Delegation and Accountability. In *European Journal of Political Research*, 37(3), pp. 415–429.
- Bergman, T. (1997). National Parliaments and EU Affairs Committees: Notes on Empirical Variation and Competing Explanations. In *Journal of European Public Policy*, 4(3), pp. 373–387.
- Boomgaarden, H. G., Schuck, A. R., Elenbaas, M., & De Vreese, C. H. (2011). Mapping EU attitudes: Conceptual and empirical dimensions of Euroscepticism and EU support. *European Union Politics*, 12(2), 241–266.
- Brinegar, A. P., & Jolly, S. K. (2005). Location, location, location: National contextual factors and public support for European integration. *European Union Politics*, 6(2), 155–180.
- Buzogány, A. (2010). Learning from the Best. Inter-parliamentary policy learning and EU parliamentary scrutiny design in the EU-10. ECPR Joint Session Münster, *Interparliamentary Relations in Europe*, 22–27.
- Cheibub, José Antonio, Jennifer Gandhi, and James Raymond Vreeland. (2010). “Democracy and Dictatorship Revisited.” *Public Choice*, vol. 143, no. 2-1, pp. 67-101.
- Cinnirella (M.) (1997), “Towards a European identity ? Interactions between the National and European Social Identities Manifested by University Students in Britain and Italy ”, *British Journal of Social Psychology*, 36, p. 19–31.
- Clark, T. S., & Linzer, D. A. (2015). Should I use fixed or random effects. *Political Science Research and Methods*, 3(2), 399–408.
- Coleman, J. S. (1990). *Foundations of social theory*. Cambridge, MA: Belknap Press of Harvard University Press.
- Crum, B., & Curtin, D. (2015). The challenge of making European Union executive power accountable. *The European Union: Democratic principles and institutional architectures in times of crisis*, 63.
- Cygan, (2003). “Democracy and Accountability in the European Union—The View from the House of Commons”, *Modern Law Review* 384, p 385.
- Dahlberg, Stefan, Sören Holmberg, Bo Rothstein, Natalia Alvarado Pachon & Sofia Axelsson. (2020). The Quality of Government Basic Dataset, version Jan20. University of Gothenburg: The Quality of Government Institute, <http://www.qog.pol.gu.se> doi:10.18157/qogbasjan20
- De Vreese CH and Boomgaarden HG (2005) Projecting EU referendums: Fear of immigration and support for European integration. *European Union Politics* 6(1): 59–82.

- De Vries C (2007) Sleeping giant : Fact or fairytale? How European integration affects national elections. *European Union Politics* 8(3): 363–385.
- De Wilde, P. (2014). The operating logics of national parliaments and mass media in the politicisation of Europe. *The Journal of legislative studies*, 20(1), 46–61.
- Easton, D. (1975). A re-assessment of the concept of political support. *British journal of political science*, 5(4), 435–457.
- Evans J (2007) The European dimension in French public opinion. *Journal of European Public Policy* 14(7): 1098–1116.
- Evans, J. A. (2000). Contrasting attitudinal bases to Euroscepticism amongst the French electorate. *Electoral Studies*, 19(4), 539–561.
- Fish, M. S. and Kroenig, M. (2009) *The Handbook of National Legislatures: A Global Survey* (New York: Cambridge University Press).
- Flood, C. (2002) “The Challenge of Euroscepticism”. In: Gower, J. (ed.) *The European Union Handbook (2nd edition)* (London: Fitzroy Dearborn).
- Follesdal, A., & Hix, S. (2006). Why there is a democratic deficit in the EU: A response to Majone and Moravcsik. *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 44(3), 533–562.
- Grønbech-Jensen, C. (1998). The Scandinavian tradition of open government and the European Union: problems of compatibility? *Journal of European Public Policy*, 5(1), 185–199.
- Hagemann, S., Bailer, S., & Herzog, A. (2014). Signals to their parliaments? Governments’ strategic use of votes and policy statements in the EU Council. In FRIAS workshop “Foreign Policy Changes and International Norms. Examining Internal and External Determinants”, University of Freiburg (pp. 23–24).
- Hayo, B., & Neuenkirch, E. (2014). The German public and its trust in the ECB: The role of knowledge and information search. *Journal of International Money and Finance*, 47, 286–303.
- Heffttler, C., Neuhold, C., Rozemberg, O. and Smith, J. (Eds.). (2015). *The Palgrave Handbook of National Parliaments in the European Union*. London: Palgrave Macmillan.
- Hobolt, S. B. (2009). *Europe in question: Referendums on European integration*. Oxford: Oxford University Press.
- Hobolt, S. B., & Wrátil, C. (2015). Public opinion and the crisis: the dynamics of support for the euro. *Journal of European Public Policy*, 22(2), 238–256.

- Hooghe, L., & Marks, G. (2009). A postfunctionalist theory of European integration: From permissive consensus to constraining dissensus. *British journal of political science*, 39(1), 1–23.
- Hooghe, L. and Marks, G. (2005) "Calculation, community and cues", *European Union Politics* 6(4): 419–443.
- Hopkin, J. (2012). A slow fuse: Italy and the EU debt crisis. *The international spectator*, 47(4), 35–48.
- Hörner, J. (2015). National parliamentary scrutiny of European Union affairs: explaining divergence of formal arrangements and actual activity (*Doctoral dissertation*, The London School of Economics and Political Science (LSE)).
- Inglehart, R. (1970). Cognitive mobilization and European identity. *Comparative Politics*, 3(1), 45–70.
- Inglehart, R., Rabier, J. R., & Reif, K. (1987). The evolution of public attitudes toward European integration: 1970–1986. *Journal of European Integration*, 10(2–3), 135–155.
- Jones, Philp and John Hudson (2000). Civic Duty and Expressive Voting: Is Virtues its Own Reward?, *Kyklos*. 53: 3–16.
- Karlas, J. (2012). National parliamentary control of EU affairs: Institutional design after enlargement. *West European Politics*, 35(5), 1095–1113.
- Koopmans, R., & Statham, P. (Eds.). (2010). The making of a European public sphere: Media discourse and political contention. *Cambridge University Press*.
- Kritzinger S (2003) The influence of the nation-state on individual support for the European Union. *European Union Politics*4(2): 219–241.
- Laursen, Finn (2001): The Danish Folketing and its European Affairs Committee: Strong Players in the National Policy Cycle, in A. Maurer and W. Wessels (eds.), *National Parliaments on Their Way to Europe: Losers or Latecomers?* Baden-Baden, 99–116.
- Lindberg, L.N. and Schiengold, S.A. (1970) *Europe's Would-Be Polity*, Englewood Cliffs, NJ: *Prentice Hall*.
- Lubbers, M., & Scheepers, P. (2010). Divergent trends of euroscepticism in countries and regions of the European Union. *European Journal of Political Research*, 49(6), 787–817.
- Magnette, P. (2001). European governance and civic participation: can the European Union be politicised? (No. 9). *Jean Monnet Chair*.

- Marozzi, M. (2015). Measuring trust in European public institutions. *Social Indicators Research*, 123(3), 879–895.
- Maurer, A., & Wessels, W. (2001). National parliaments on their ways to Europe. Losers or latecomers? (p. 521). *Nomos Verlag*.
- McCubbins M.D and T. Schwartz, “Congressional Oversight Overlooked: Police Patrols and Fire Alarms”, (1984) 28 *American Journal of Political Science* 165.
- Moravcsik, A. (2002). Reassessing legitimacy in the European Union. *JCMS: journal of common market studies*, 40(4), 603–624.
- Munoz, J., Torcal, M. and Bonet, E., (2011). Institutional trust and multilevel government in the European Union: Congruence or compensation? *European Union Politics*, 12(4): pp. 551–574.
- Neuhold, C., & Smith, J. (2015). Conclusion: From “Latecomers” to “Policy Shapers”?—The Role of National Parliaments in the ‘Post-Lisbon’ Union. In *The Palgrave Handbook of National Parliaments and the European Union* (pp. 668–686). Palgrave Macmillan, London.
- Norton, Philip. (2010). ‘La nature du contrôle parlementaire ’, *Pouvoirs*, vol. 134, no. 3, pp. 5–22.
- Olesen, T. B. (2000). Choosing or Refuting Europe? The Nordic Countries and European Integration, 1945? 2000. *Scandinavian Journal of History*, 25(1–2), 147–168.
- Orviska, M., & Hudson, J. (2003). Tax evasion, civic duty and the law abiding citizen. *European Journal of Political Economy*, 19(1), 83–102.
- Papadopoulos, Y. (2007). Problems of democratic accountability in network and multilevel governance. *European law journal*, 13(4), 469–486.
- Putnam, Robert D. (1993). *Making Democracy Work*. With Robert Leonardi and Raffaella Y. Nanetti. Princeton: *Princeton University Press*.
- Raunio, T. (2009). National parliaments and European integration: What we know and agenda for future research. *The Journal of Legislative Studies*, 15(4), 317–334.
- Raunio, T. (2005). Holding governments accountable in European affairs: Explaining cross-national variation. *The Journal of Legislative Studies*, 11(3–4), 319–342.
- Raunio, T., & Hix, S. (2000). Backbenchers learn to fight back: European integration and parliamentary government. *West European Politics*, 23(4), 142–168.

- Rohrschneider, R. (2002). The democracy deficit and mass support for an EU-wide government. *American Journal of Political Science*, 463–475.
- Rozenberg Olivier, Surel Yves, (2003). 'Parlements et Union Européenne', *Politique européenne*, (n° 9), p. 5–29.
- Sanchez-Cuenca I (2000) The political basis for support for European integration. *European Union Politics* 1(2): 147–172.
- Sani Dotti, G. M., & Magistro, B. (2016). Increasingly unequal? The economic crisis, social inequalities and trust in the European Parliament in 20 European countries. *European Journal of Political Research*, 55(2), 246–264.
- Scharpf, Fritz (2012). 'Legitimacy Intermediation in the Multilevel European Polity and Its Collapse in the Euro Crisis', Cologne: *Working Paper Max Planck Institute*, 1–39.
- Siune, K., Svensson, P., & Tonsgaard, O. (1994). The European union: The Danes said 'no' in 1992 but "yes" in 1995: How and why?. *Electoral Studies*, 13(2), 107–116.
- Startin, N. (2005) "Maastricht, Amsterdam and Beyond: The Troubled Evolution of the French Right". In Drake, H. (ed.) *French Relations with the EU* (London: Routledge).
- Svensson, P. (2002). Five Danish referendums on the European Community and European Union: A critical assessment of the Franklin thesis. *European Journal of Political Research*, 41(6), 733–750.
- Torcal, M., Muñoz, J., Bonet, E., Sanders, D., Pedro, M., & Toka, G. (2012). Trust in the European Parliament: from affective heuristics to rational cueing. *Citizens and the European Polity Mass Attitudes Towards the European and National Polities*, 140–167.
- Usherwood, S., & Startin, N. (2013). Euroscepticism as a persistent phenomenon. *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 51(1), 1–16.
- Wälti, S. (2012). Trust no more? The impact of the crisis on citizens' trust in central banks. *Journal of International Money and Finance*, 31(3), 593–605.
- Weiler, J. H. H., Ulrich R. Haltern, and Franz C. Mayer. (1995). 'European democracy and its critique.' *West European Politics* 18 (3):4.
- Wessels Bernhard (2005) Roles and orientations of members of parliament in the EU context: Congruence or difference? Europeanisation or not?, *The Journal of Legislative Studies*, 11:3-4, 446–465.
- Winzen, T. (2012). National parliamentary control of European Union affairs: A cross-national and longitudinal comparison. *West European Politics*, 35(3)